

Article 1 – Champs d'application des conditions générales de vente
Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à l'ensemble des offres, propositions et accords conclus entre la société Codes Rousseau et ses clients. Elles remplacent toutes clauses et conditions générales de vente précédentes.

En conséquence, la passation de commande entraîne l'adhésion aux présentes conditions générales de vente qui, sauf dérogation expresse du Bateau école Jacky, prévalent sur toute autre condition. Toute condition contraire posée par le Client sera, à défaut d'acceptation expresse, inopposable à la Bateau école Jacky, quel que soit le moment où elle aura pu être portée à sa connaissance.

Article 2 – Commande

Toute modification ou annulation de commande ne sera réputée acceptée qu'après accord exprès du Bateau école Jacky

Article 3 – Livraison

3.1. Les délais de livraison sont donnés à titre indicatif et sans garantie. Les retards ne peuvent en aucun cas justifier l'annulation de la commande,

ni donner lieu à des dommages et intérêts et/ou retenues quelles que soient les causes et les conséquences du retard pour l'acheteur.

Les

cas fortuits ou de force majeure dégagent pleinement la responsabilité du Bateau école Jacky

3.2. Les biens vendus voyagent aux risques et périls de l'acheteur même

si l'expédition a eu lieu « franco de port ». Les produits sont livrés à l'adresse

mentionnée lors de la prise de commande. Si les produits livrés ont subi

des avaries durant le transport, le Client doit remplir le bordereau de livraison

en inscrivant lisiblement ses réserves et en faire part au transporteur par courrier recommandé avec accusé de réception dans un délai de 3 jours ouvrés. Il doit sans délai transmettre une copie du bordereau de livraison et du courrier au Bateau école Jacky.

3.3. Le Bateau école Jacky s'engage à rembourser ou à échanger les produits qui ne seraient pas conformes à la commande du Client. Pour ce faire, le Client adressera par écrit (e-mail à info@aejacky.com ou courrier recommandé avec accusé de réception au Bateau école Jacky

13 rue Joseph Bénéatier 85100 Les Sables-d'Olonne.

dans les trois jours de la livraison des produits, toute réclamation concernant

les produits qu'il estimerait non conformes à sa commande. Toute réclamation formulée hors de ce délai ne pourra être acceptée.

Article 4 – Garantie

4.1. Tout défaut constaté sur les produits livrés doit être porté à la connaissance du Bateau école Jacky par le Client dans un délai maximum

de 8 jours à compter de la constatation (e-mail à info@aejacky.com ou courrier recommandé avec accusé de réception Bateau école Jacky, 13 rue Joseph Bénéatier 85100 Les Sables-d'Olonne

4.2. La garantie est limitée au remplacement des produits, matériels ou pièces défectueux à l'exclusion de la réparation de tout autre préjudice. La garantie est exclue en cas de mise en service ou utilisation dans des conditions non conformes, non-paiement par l'acheteur d'une somme due au Bateau école Jacky, force majeure ou cas fortuit, usure normale, avarie résultant d'un manque d'entretien, fausse manœuvre ou mauvaise utilisation, modifications ou interventions à titre de réparation ou d'entretien par des personnes non agréées par la au Bateau école Jacky, ou le fabricant.

4.3. L'utilisation du matériel se faisant sous la responsabilité de l'acheteur, au Bateau école Jacky, ne peut être tenue pour responsable

des conditions et des conséquences directes ou indirectes de l'utilisation du matériel.

Article 5 – Conditions générales applicables aux produits informatiques et multimédias (cédéroms, DVD et internet)

5.1. Pour chacun de ses produits informatiques et multimédias au Bateau école Jacky, concède un droit d'utilisation. Il est rappelé que les concessions d'utilisation concédées par au Bateau école Jacky, n'entraînent aucun transfert de propriété au Client.

5.2. Le Client est responsable du choix de ses produits, ayant reçu du Bateau école Jacky, toutes les informations nécessaires et suffisantes sur les conditions d'utilisation, les capacités et les limites de performance.

5.3. Les garanties que au Bateau école Jacky, peut être amenée à accorder à ses produits ne peuvent en aucun cas s'étendre à l'environnement

dans lequel ils évoluent, tel qu'un système d'exploitation. En conséquence, la responsabilité au Bateau école Jacky, ne pourra être mis en cause pour d'éventuels dommages directs ou indirects, pécuniaires ou autres résultant de l'utilisation de ses produits par le Client. Le Bateau école Jacky, n'est responsable que de la conformité des logiciels, cédérom et DVD à leur documentation et il appartient au Client de prouver leur non-conformité éventuelle. En tout état de cause, au cas où la responsabilité de la société Codes Rousseau serait retenue, il est expressément convenu que le total des indemnités et de toutes sommes mises à sa charge ne pourra excéder le montant du prix effectivement payé par le Client au titre de la concession d'utilisation mise en cause.

Article 6 – Prix et règlement

6.1. Sauf disposition écrite contraire décidée par la au Bateau école Jacky, les produits et services sont facturés au tarif en vigueur au jour de la commande. Toute modification de la législation fiscale applicable qui entrerait en vigueur après la passation de la commande sera répercutée au Client.

6.2. Les prix s'entendent hors taxes. Les frais de traitement de commande, de transports, d'assurance et de douane sont non compris et sont facturés au Client 2,80 € HT pour une participation aux frais de traitement.

6.3. Les commandes sont payables comptant au jour de la commande. L'escompte n'est pas pratiqué. En cas de convention spéciale prévoyant une échéance différée, tout défaut de paiement à l'échéance convenue entraîne, après mise en demeure préalable adressée par courrier

simple, l'exigibilité immédiate et de plein droit de toutes sommes dues au Bateau école Jacky, l'application d'une clause pénale égale à 20 % des sommes dues et les intérêts de retard calculés sur la base d'un taux égal à une fois et demi le taux de l'intérêt légal. Pour tous professionnels, le règlement des sommes dues postérieurement à la date d'éligibilité figurant sur la facture majorera de plein droit le montant

de celle-ci d'une indemnité forfaitaire de 40 € prévue à l'article L441-6 alinéa 12 du Code de commerce, et dont le montant est fixé par décret n° 2012-1115 du 2 octobre 2012 (article D441-5 du Code des procédures civiles d'exécution).

En cas de modification réglementaire du montant de cette indemnité forfaitaire, le nouveau montant sera de plein droit substitué à celui figurant dans les présentes conditions générales de vente ou de conditions de règlement.

L'application de plein droit de cette indemnisation ne fait pas obstacle à l'application d'une indemnité complémentaire de la créance sur justification, conformément au texte susvisé, à due concurrence de l'intégralité des sommes qui auront été exposées, quelle qu'en soit la nature, pour le recouvrement de créance. Tout retard de paiement

autorise le Bateau école Jacky, à suspendre toute commande ou expédition en cours.

Article 7 – Clause de réserve de propriété

Le transfert de propriété des produits ou matériels vendus par le Bateau école Jacky, est subordonné au paiement intégral du prix en principal et accessoires. Le défaut de paiement pourra entraîner la revendication de la marchandise. Dès l'expédition, le Client assume la responsabilité des dommages que les marchandises pourraient subir ou occasionner.

Le Client ne pourra en aucun cas procéder à la revente des biens sous réserve de propriété tant que leur prix n'aura pas été intégralement réglé au Bateau école Jacky. Toute modification, transformation ou revente des biens sous réserve de propriété est interdite.

Article 8 – Propriété intellectuelle

Sauf disposition écrite contraire, les droits d'auteur et autres droits de propriété intellectuelle sur l'ensemble des offres, des produits et services fournis par l'au Bateau école Jacky, demeureront la propriété du Bateau école Jacky.

Le Client n'acquerra aucun droit de propriété intellectuelle sur les produits. Aucune partie des offres, publications ou produits du Bateau école Jacky ne peut être stockée dans un fichier de données automatisé et/ou reproduit, quels que soient les moyens ou la forme utilisés, sans l'accord préalable du Bateau école Jacky,

Article 9 – Renonciation

Le fait pour le Bateau école Jacky, de ne pas se prévaloir à un moment donné de l'une quelconque des clauses du présent contrat ne peut valoir renonciation à se prévaloir ultérieurement de cette même clause.

Article 10 – Clause attributive de juridiction

Pour toute contestation sur l'interprétation ou l'exécution du présent contrat, le tribunal de commerce de La Roche-sur-Yon, sera seul compétent, nonobstant la pluralité de défendeurs ou l'appel en garantie.

En cas d'inscription en ligne le délai de rétractation est de 14 jours.

« Médiation des litiges de la consommation »

Conformément aux dispositions du Code de la consommation concernant « le processus de médiation des litiges de la consommation »,

le client a le droit de recourir gratuitement au service de médiation proposé par: Jacky & Fils

Le médiateur « droit de la consommation » ainsi proposé est : MEDICYS.

Ce dispositif de médiation peut être joint :

- Par voie électronique : www.medicys.fr

- Par voie postale : MEDICYS – Centre de médiation

et règlement amiable des huissiers de

justice – 73 boulevard de Clichy – 75009 PARIS.

*FRAIS DE PORT MÉTROPOLÉ
(DOM-TOM : nous consulter)
Participation forfaitaire aux frais de
traitement : 2,80 € HT – 3,36 € TTC*